



Actu – Risques psychosociaux : pas de loi prévue, mais des outils et des bonnes pratiques

Actualité législative publié le **29/09/2011**, vu **3190 fois**, Auteur : [Salveo](#)

Selon Hervé Lanouzière¹, il ne devrait pas y avoir dans les années à venir de texte législatif sur les risques psychosociaux.

En effet, le dispositif juridique actuel suffit largement, notamment via l'obligation de sécurité de résultat². De plus, la législation sur le harcèlement moral a engendré des dérives (beaucoup de comportements étaient alors catégorisés - à tort - comme étant du harcèlement) et donc mieux vaut éviter de reproduire le même scénario avec la notion si difficile à définir qu'est celle des risques psychosociaux (RPS).

Si aucun texte n'est prévu à court terme, l'administration du travail prévoit elle des guides et outils pour aider et accompagner les entreprises :

- la publication d'un guide pour aider l'employeur à recourir à un consultant et pour l'accompagner dans une démarche de prévention répondant aux exigences légales (prévu pour fin octobre au plus tard)
- la publication d'un guide des bonnes pratiques des entreprises (prévu pour 2012)
- la publication d'outils : un outil d'aide au diagnostic pour les TPE, l'employeur ayant à répondre à une quarantaine de questions pour avoir un premier diagnostic de la situation de son entreprise ; un outil pour les PME, qui sera une aide à l'élaboration d'un plan d'action pour la prévention des RPS à partir de situations problématiques identifiées à l'occasion du diagnostic (prévu pour l'automne 2011)

Pierre Monclos

¹ : conseiller technique à la sous-direction des conditions de travail de la direction générale du travail (DGT) et pilote de la cellule risques psychosociaux

² : très bientôt sur ce blog, un article complet sur l'actualité de cette obligation